

# À Dieppe, la mairie passe une convention avec 30 Millions d'amis pour stériliser les chats errants

Environnement. La municipalité va signer une convention avec 30 Millions d'amis pour tenter de remédier à la prolifération des chats errants sur le territoire de la commune. Ils seront désormais stérilisés...



«C'est une bonne nouvelle, une très bonne nouvelle ! » **Claudine Morin** est uneoureuse des chats et elle ne cache pas sa satisfaction en apprenant que la Ville de Dieppe va, enfin, signer une convention avec la Fondation 30 Millions d'amis dans le but d'enrayer la prolifération des chats errants.

Cette sexagénaire, qui habite Saint-Nicolas d'Allieront, vient tous les jours au Val Duel donner à manger et à boire aux chats du quartier. « Il y en a une dizaine en ce moment, certains ont malheureusement disparu, je n'ai plus de nouvelle d'eux ! » Jeudi dernier, le conseil municipal a autorisé le maire à passer une convention avec 30 Millions d'amis : « La

*fondation, reconnue d'utilité publique depuis 1995, mène des actions avec les municipalités afin de maîtriser les populations de chats sans propriétaire. Cela passe par le contrôle de leur reproduction, en accord avec la législation en vigueur », explique **Nicolas Langlois**, le maire de Dieppe, qui a présenté le dossier devant les élus.*

### **« Ils seront bien plus heureux »**

Plus d'un millier de mairies à travers la France ont déjà passé un tel accord avec l'association de protection animale, depuis 2013. *« La municipalité s'engage alors à faire procéder à la capture, à la stérilisation et à l'identification des chats errants non identifiés, en état de divagation, sans propriétaire ou sans détenteur, et à les relâcher dans les mêmes lieux »,* indique la Fondation qui s'engage à prendre en charge les frais de stérilisation et d'identification des chats à hauteur de 80 € pour une femelle et 60 € un mâle.

*« Ces chats seront bien plus heureux après avoir été stérilisés »,* lance Claudine Morin qui n'a qu'une seule hantise : *« Qu'ils soient euthanasiés. »* La Société de protection des animaux dieppoise (SPAD) se félicite également de la démarche de la Ville de Dieppe : *« Ça fait longtemps que nous encourageons les communes à passer ce genre de conventions avec 30 Millions d'amis »,* explique **Marcel BIVILLE**, le responsable du refuge de Saint-Aubin-sur-Scie. L'association héberge actuellement 80 chats qui sont adoptables, loin du record de la fin de l'été, période durant laquelle pas moins de 157 chats étaient accueillis dans la chatterie. *« Il n'y a pas de secret, ces animaux doivent être stérilisés. De plus en plus de communes adoptent la convention, c'est une avancée non négligeable. »*

Demain encore, Claudine Morin fera le chemin de Saint-Nicolas d'Allieront à Dieppe, pour s'assurer que les chats du Val Duel ne manquent de rien : *« Je veillerai moi-même à ce qu'ils soient bien relâchés dans le quartier après leur stérilisation »,* promet-elle. En attendant, Pépère, Ficelle, Grisette et Blanche continuent d'errer au pied des immeubles, en toute discrétion...

### **Jusqu'en 1999, l'euthanasie était préconisée**

C'est la Fondation 30 Millions d'amis qui le dit : *« Un couple de chats non stérilisés peut engendrer plus de 20 000 descendants en quatre ans. Pour maîtriser les populations de félins, l'euthanasie ou le déplacement des colonies sont inefficaces. Seule la stérilisation, reconnue par tous les experts mondiaux, en particulier ceux de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), fonctionne et respecte la sensibilité de nos concitoyens envers nos animaux de compagnie. »* Selon les spécialistes, la stérilisation stabilise automatiquement la population féline qui continue de jouer son rôle de filtre contre les rats, souris et elle enrayer le problème des odeurs d'urine et des miaulements des femelles en période de fécondité. *« Jusqu'en 1999, le code rural prônait même leur euthanasie systématique pour régler les problèmes de surpopulation, solution cruelle que la Fondation 30 Millions d'Amis a toujours combattue »,* rappelle l'association.

Depuis 2014, la Fondation, reconnue d'utilité publique, mène un programme de stérilisation et d'identification des chats errants en France, aux côtés d'associations locales de protection

animale et de communes partenaires. Une fois traités, les chats sont ensuite remis sur leur lieu de capture où ils empêchent la venue de nouveaux congénères, tout en étant sanitaire­ment suivis. Depuis les débuts de l'opération, 51 316 chats ont été identifiés et stérilisés et le montant investi pour cette opération atteint déjà les 3,8 millions d'euros. Les habitants de Dieppe devront être informés lorsque débiteront les campagnes de capture des chats errants, conformément au code rural, par voie d'affichage ou publication dans la presse : lieux, jours et heures, et cela au moins une semaine au préalable. L'association 30 Millions d'amis rappelle que depuis 2015, l'animal est enfin reconnu comme un « être vivant doué de sensibilité » dans le Code civil.

## **INFOS PRATIQUES**

### **Que dit la loi**

Le maire est responsable de la lutte contre la divagation animale sur le territoire de sa commune. Il lui appartient, en particulier, « de prendre toutes dispositions propres à empêcher la divagation des chiens et des chats » (art. L. 211-22 du Code rural et de la pêche maritime)

Concernant la gestion des populations de chats errants, le maire peut par arrêté, d'après l'article L. 211-27 du Code rural et de la pêche maritime, faire procéder à leur capture pour stérilisation et identification, puis relâchement sur site.